



AG immobilière dans une salle paroissiale ?

Par Mar

BONJOUR et MERCI

Une AG peut elle se tenir dans une salle paroissiale. Les copropriétaires permettent alors à la paroisse de subvenir à sa mission ?

Par CToad

Bonjour à vous aussi

Si l'AG a besoin d'une salle, elle loue une salle. Si la salle est privée l'AG subventionne une personne ou une société, si la salle est paroissiale elle subventionne la paroisse.

Les salles paroissiales sont souvent très peu chères mais si vous préférez dépenser plus (et peut-être financer des choses moins avouables que les activités paroissiales d'ailleurs), libre à votre syndicat.

Par Nihilscio

Bonjour,

Rien n'interdit à un syndicat de copropriétaires de louer une salle à son propriétaire. Si vous louez à un sale type, vous donnerez de l'argent à un sale type. Si vous louez une salle à une paroisse, vous donnerez de l'argent à l'église catholique même si vous êtes anti-clérical. C'est comme ça. Lorsque vous descendez dans un hôtel, vous enquerrez-vous au préalable sur les tendances politiques, religieuses ou philosophiques de l'hôtelier ? Le syndic a trouvé une salle qui convenait. Rien ne vous interdit de lui en proposer une autre.

Par Isadore

Bonjour,

Même avis que les autres, il n'est pas interdit de faire une AG de copropriété dans une salle paroissiale. Et il est normal de verser le loyer au propriétaire de la salle qui est louée.

Il est certain que la paroisse risque d'utiliser l'argent ainsi gagné à des fins... paroissiales, mais c'est une activité légale.

Si vous trouvez ce choix inapproprié, vous pouvez proposer une autre salle. Si vous êtes une petite copropriété, vous pouvez même proposer d'accueillir gracieusement l'AG chez vous.